



Résolument partenaire!

**CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT
(CLD) DES BASQUES**

400, rue Jean-Rioux, Trois-Pistoles (Québec) G0L 4K0

Téléphone: (418) 851-1481 - Télécopieur: 851-1237

Courriel: info@cld-basques.qc.ca

GRILLE D'ÉVALUATION DES PRINCIPES À LA BASE D'UN PROJET D'ÉCONOMIE SOCIALE
--

LES PRINCIPES À LA BASE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

- 01. BIEN COMMUN.**
- 02. AUTONOMIE DE GESTION PAR RAPPORT À L'ÉTAT.**
- 03. PROCESSUS DÉMOCRATIQUE IMPLIQUANT USAGÈRES ET USAGERS, TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS.**
- 04. PRIMAUTÉ DES PERSONNES ET DU TRAVAIL SUR LE CAPITAL DANS LA RÉPARTITION DES SURPLUS ET REVENUS.**
- 05. PRINCIPE DE PARTICIPATION, DE PRISE EN CHARGE ET DE RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE.**

01. BIEN COMMUN

Produire des biens et services à ses membres ou à la collectivité, et ce, à partir des besoins manifestés par ces derniers. Travailler avec et pour ses membres plutôt que simplement engendrer le profit et viser le rendement financier, ceci dans une optique de changement social.

Consolider et développer des ressources afin d'offrir des services et des biens de qualité et d'utilité sociale dans une perspective d'éducation populaire visant l'amélioration de la qualité de vie et un développement durable.

02. AUTONOMIE

Complète autonomie de gestion par rapport à l'État: les organismes naissent de l'identification d'un besoin par une communauté dans un milieu donné. Ils sont créés sur l'initiative de personnes membres de cette communauté et ont le soutien de leur communauté. Cette action nécessite l'autonomie des groupes ainsi que des individus, mais ne saurait en aucun cas nier la responsabilité de l'État.

03. DÉMOCRATIE

Processus et décision impliquant usagères et usagers, participantes et participants, membres, travailleuses et travailleurs, rémunérés ou non. L'axe central de l'économie sociale est la personne. Elle doit se retrouver à tous les niveaux: choix des orientations et priorités, processus décisionnel, etc. Le fonctionnement au quotidien se caractérise par le travail d'équipe, les comités de travail, etc. La circulation d'information se fait de façon transparente soit par le biais d'un bulletin d'information ou par des assemblées des membres ou autre.

04. PRIMAUTÉ DES PERSONNES

Primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des surplus et revenus. Lorsqu'il y a des revenus et surplus, répartition équitable dans la collectivité (ex.: baisse des tarifs), amélioration des conditions de travail (salaires, assurances collectives, fonds de pension, etc.), mesures de conciliation de travail, famille, etc. La priorité est accordée à la réduction des inégalités sociales par la création d'emplois viables et durables.

05. PARTICIPATION ET RESPONSABILITÉ

Activités fondées sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective plutôt que sur la dépendance. L'objectif ultime étant une société juste, égalitaire, notamment entre les femmes et les hommes, et équitable.

01. BIEN COMMUN: AU SERVICE DE SES MEMBRES OU DE SA COLLECTIVITÉ

- 1.1 Quel est ou quels sont les objectifs de votre entreprise qui permettent un lien entre l'économie et le social?
- 1.2 En quoi les biens ou services développés par l'entreprise correspondent à un besoin du milieu?
- 1.3 De quelle façon votre entreprise, par le biais du projet, contribue-t-elle à offrir des services ou des biens qui ont un impact au niveau social?
- 1.4 Quels sont les impacts directs et indirects du projet pour la communauté locale?

02. AUTONOMIE

- 2.1 Quels sont les groupes ou les membres de la communauté qui soutiennent le projet?
- 2.2 Quelle est la nature des engagements des partenaires?
- 2.3 Comment assurez-vous votre autonomie par rapport à vos partenaires, aux bailleurs de fonds, à l'État?

03. DÉMOCRATIE

- 3.1 L'organisme est-il un OBNL ou une coopérative? Depuis quand existe-t-il?
- 3.2 Quelle est la composition du conseil d'administration (nombre de personnes et représentation, expertise en lien avec le projet)?
Règlements généraux fournis.
- 3.3 Quels sont les mécanismes prévus afin de s'assurer de la participation des travailleuses et travailleurs, usagères et usagers, au processus de décision?

04. PRIMAUTÉ DES PERSONNES

- 4.1 Dans le cas où votre entreprise fait des profits, de quelle façon seront-ils réinvestis?
- 4.2 Combien d'emplois durables seront créés par le projet et dans quelle mesure la pérennité de ces emplois est assurée?
- 4.3 Quels sont les niveaux de rémunération de même que les conditions de travail pour les emplois créés?
- 4.4 Y a-t-il un plan de formation prévu pour les employés? Pour les gestionnaires? Et quels types de formation sont envisagés?
- 4.5 Quels sont les outils de gestion (politiques d'intervention, gestion des ressources humaines, salariale, outils d'évaluation) prévus par l'entreprise?

05. PARTICIPATION ET RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

- 5.1 Comment se manifeste la crédibilité de l'entreprise (du groupe promoteur) dans le milieu?
- 5.2 Dressez l'organigramme de l'entreprise
- 5.3 Quelles sont les activités (moyens) qui vont permettre de développer la participation, la prise en charge et la responsabilité individuelle et collective des individus impliqués ou rejoints par votre entreprise?